

# « Votre sondage conforte ma réforme »

PENSIONS Le ministre Bacquelaine (MR) se sent renforcé par les résultats de l'enquête

- L'âge effectif de départ doit être 63 ans.
- Il ne faut pas le confondre avec l'âge légal de départ.
- Et sa réforme relèvera le montant moyen des retraites.

**L**e sondage publié ce mardi dans nos colonnes offre-t-il plusieurs lectures ? C'est sans doute le cas. Et à ceux qui voient dans les tendances dégagées de celui-ci (contre la pension à 67 ans, pour un départ à la retraite au plus tard à 62,3 ans, pour une pension décente fixée à 1.615 euros) un rejet de la politique menée par le gouvernement, Daniel Bacquelaine (MR), le ministre fédéral des Pensions, rétorque qu'ils se trompent. Explications.

## Comment interprétez-vous les résultats de notre sondage publiés ce mardi ?

*Cela ne vous étonnera pas : je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Les résultats de ce sondage confortent la réforme des pensions que nous menons. Les Belges déclarent qu'ils sont d'accord de travailler jusqu'à 62,3 ans. C'est ce que nous faisons avec cette réforme. Au début de la législature, l'âge moyen de sortie du marché du travail était de 60 ans. Mon objectif est que*

*l'on travaille deux ou trois ans de plus, afin de rattraper la moyenne européenne qui est de 63 ans. Personne de sensé n'a dit qu'il fallait travailler jusqu'à 67 ans*

## Le gouvernement a fixé l'âge légal de la retraite à 67 ans...

*Nous avons mis en place une plage de sortie entre 60 et 67 ans, avec l'espérance d'arriver à un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans. Sans cela, on ne tiendrait pas compte de l'espérance de vie et on mettrait en péril le régime des pensions. Et à la lecture des résultats de ce sondage, on peut dire qu'on n'est pas loin de l'objectif. Car on n'a jamais dit que l'âge effectif de départ à la retraite devait être de 67 ans. Il ne faut pas confondre l'âge légal et l'âge effectif. Sinon, on n'a pas compris la réforme.*

## N'est-ce pas le cas d'une bonne partie de la population ?

*Non. Et s'il n'y avait pas la désinformation du PTB et de la FGTB, les gens la comprendraient plus encore. En fait, tout dépend l'âge auquel on a commencé à travailler. L'autre jour, j'étais interpellé par une personne à la RTBF qui me reprochait de devoir travailler jusqu'à 67 ans. Je lui ai demandé à quel âge il avait commencé à travailler. Réponse : à 17 ans. Il pourra donc prendre sa retraite à 61 ans.*

## Que pensez-vous du montant

## cité pour une pension décente ?

*Cela prouve la nécessité de la réforme. Sans celle-ci, on se dirigerait vers une diminution progressive des retraites, par manque de financement. Moi, je veux les augmenter. Actuellement, les Belges ont une durée moyenne de carrière de 32 ans, pour 35,5 ans dans l'OCDE et en Europe. Je veux rattraper ce retard et ainsi augmenter de 3/4<sup>e</sup> le montant des pensions. Notre réforme va dans le sens d'une augmentation des pensions moyennes, tout en généralisant*

*le régime des pensions complémentaires. Nous avons déjà augmenté les pensions des indépendants et des salariés. Mais personne ne peut augmenter les pensions de 500 euros par mois.*

## Que répondez-vous aux experts qui préconisent d'harmoniser les régimes de retraite et vous reprochent de ne pas aborder la problématique des fins de carrière ?

*Ce n'est pas tout à fait exact. Nous allons dans le sens de l'harmonisation des régimes de retraite. On est dans cette optique-là avec la pension à points, afin qu'elle reflète mieux la carrière des gens. Mais on ne peut évidemment pas fusionner les différents régimes du jour au lendemain. Par ailleurs, nous sommes en train de travailler sur le système des pensions partielles, avec l'objectif d'aboutir encore avant la fin de cette législature. Je déposerai un texte en*

*septembre-octobre au conseil des ministres. On nous reproche aussi le manque de concertation. Or je n'ai jamais vu une réforme qui ait fait l'objet d'autant de concertation. Nous avons d'ailleurs engrangé un accord public avec deux des trois syndicats. Bien entendu, la FGTB n'est pas d'accord et continuera de dire qu'il n'y a pas de concertation. La vérité est qu'elle ne veut pas de cette réforme. ■*

Propos recueillis par  
PASCAL LORENT

## RAPPEL

### Les enseignements du sondage

Voici les principaux enseignements du sondage publié dans *Le Soir* de ce mardi.

- **Pension décente.** 75 % des sondés pensent qu'ils ne percevront pas une pension décente à l'avenir.
- **Montant.** Les personnes interrogées évaluent une pension décente à 1.615 euros par mois.
- **Age de départ.** 66 % d'entre elles rejettent la décision de porter l'âge de la retraite à 67 ans. A choisir, les sondés préfèrent prendre leur pension à 61,7 ans mais se déclarent prêts à travailler jusqu'à 62,7 ans. A noter : le sondage ne fait pas la distinction entre l'âge légal de départ et l'âge effectif.

P.L.T